

MAIRIE DE TARTARAS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.02.2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités territoriales modifié par la loi 2015.991 du 07.08.2015 article 84

Présents : Mrs Mmes : J. GABIAUD - S. DEVIDAL - C. PERONNEAU-LANDRY – B. BRET - H. DRID – C. BEAUJARD-LOPEZ – O. RANDEAU - C. ZEMMA – V. DELETRAZ – F. BERNARDINI –

Absents avec excuses : M. JACOMINO – C. COUPAT – G. JACMART -

Date de convocation : 16.02.2022

Séance ouverte à 20 h 05

Secrétaire de séance : C. BEAUJARD-LOPEZ

Participait également à la réunion : Odile DEPLAUDE, attachée faisant fonction de secrétaire de mairie

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Chantal BEAUJARD-LOPEZ nommée secrétaire de séance.

2. Compte rendu du conseil municipal du 25.01.2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Saint-Etienne Métropole

Urbanisme : Plateforme ADS (Autorisation du Droit du Sol) outil de dématérialisation

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre d'une offre de service aux communes, SEM avait créé une plateforme ADS. La Métropole va proposer également un outil informatique de dématérialisation indépendant de la plateforme ADS afin de tenir compte de l'attente des communes pour la mise en œuvre de la dématérialisation. Le coût de ce logiciel pour les communes de – 1000 habitants serait de 200 € par an. Une proposition nous sera faite pour signer une convention prochainement.

Modification simplifiée N° 1 PLU commune de Dargoire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée du PLU de Dargoire, notre commune étant limitrophe avec cette dernière, il y a lieu de donner un avis. Les modifications apportées n'appellent aucune remarque.

Elaboration trame noire sur le territoire de Saint-Etienne Métropole

Dans le cadre de l'élaboration de la trame noire sur le territoire de Saint-Etienne Métropole (action du Contrat vert et bleu), Saint-Etienne Métropole souhaite faire un diagnostic et un état des lieux de chaque commune sur l'éclairage (bâtiment, commerce, entreprise, lieux sportifs, stationnement,...).

Avenant au Projet Partenarial d'Aménagement Gier Ondaine Saint-Etienne Sud

Retirée de l'ordre du jour car Saint-Etienne Métropole n'a pas finalisé l'avenant. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Nomination d'un groupe de travail pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il y a lieu de constituer un groupe de travail PLUi pour notre commune, constitué d'au moins 3 élus, avec un élu référent du groupe.

Après délibération, sont nommés dans ce groupe de travail :

- Huguette DRID

- Chrystel ZEMMA
- Florence BERNARDINI
- Jérôme GABIAUD

L' élu référent du groupe sera : Jérôme GABIAUD

Décision prise à l'unanimité.

4. SIEL (Syndicat des Energies de la Loire)

Groupement d'achat d'énergie du SIEL adhésion au marché de fourniture d'électricité : hausse des prix

Notre collectivité est membre du groupement d'achat d'énergie du SIEL-TE et elle a adhéré au marché de fourniture d'électricité.

Un nouveau marché d'achat d'électricité qui arrivait à échéance a été relancé par le SIEL. En raison des facteurs internationaux, les prix de l'énergie dont l'électricité ont connu une hausse très importante depuis juillet 2021, et le nouveau marché avec le SIEL n'a pu échapper à cette inflation des prix même s'il a réussi à obtenir des conditions tarifaires qui limitent l'impact de cette hausse pour les adhérents ; Les prix du marché SIEL pour 2022 avec prise en compte de la baisse de la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) connaissent les évolutions suivantes :

- pour l'éclairage public, l'écart est de + 22.39 %
- pour le bâtiment « tarif bleu », l'écart de + 14.07 %
- pour l'ex « tarif jaune », l'écart est de + 12.19 %
- pour l'ex « tarif vert », l'écart est de + 1.08 %

5. Finances

Subventions aux associations

Une réflexion est menée par le conseil concernant les subventions à allouer aux associations pour 2022.

Tarifs entrées spectacles à la salle de l'espace culturel du Châtelard

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la régie municipale pour petits encaissements, une délibération N° 92.2015 du 13 Octobre 2015, avait été prise pour fixer un tarif unique d'entrée pour tous les spectacles, à savoir :

- tarifs adultes : 8 €
- tarifs enfants : - 12 ans : 5 €.

Si le tarif d'entrée d'un spectacle devait être différent de celui annoncé ci-dessus, une nouvelle délibération devrait être prise ponctuellement.

La commission culture informe le conseil qu'un spectacle est programmé le Samedi 2 Avril 2022 à l'espace culturel, avec la Comédie de St-Etienne (Comédie « Bizaravar ») et qu'il y a lieu de fixer un tarif différent de cette délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil après délibération fixe le tarif pour ce spectacle, à savoir :

- tarifs adultes : 5 €
- tarifs enfants : gratuit pour les – de 15 ans.

Décision prise à l'unanimité.

6. Gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec la gendarmerie concernant leurs interventions sur notre commune en 2022.

7. Commission culture et animation

Date prochain spectacles

- Comédie « Bizaravar » (Comédie de St-Etienne) le Samedi 2 Avril 2022 à 20 h à l'espace culturel du Châtelard.

8. Commission bâtiment

Deux petits chauffe-eau ont été installés à la salle polyvalente intercommunal Tartaras/Dargoire pour un coût de 622 € HT par commune, plus le coût du branchement électrique de 166 € HT.

De même, le chauffe-eau du logement communal a été remplacé suite à panne pour un coût de : 586.80 €.

9. Questions diverses

Autres questions diverses

Mme ZEMMA, conseillère municipale fait de nouveau la remarque concernant les déjections canines dans les rues et pelouses de notre village, et du non-respect des propriétaires des chiens (espace public utilisé comme espace canin, divagation...), malgré une information et un affichage qui avaient été réalisées auprès des habitants. Pour des conditions d'hygiène publique, et notamment aux abords de l'école notamment, et également pour le respect du travail de notre personnel communal (nettoyage rue, tonte pelouse, entretien massif), il est rappelé que les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, les parcs et jardins. Une discussion est instaurée au conseil municipal concernant ce problème récurrent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire

Jérôme GABIAUD



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jérôme Gabiaud', written over the official seal.

